

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 2

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FLASH SUR LES ENTREPRISES FRANCO-SUISSES

A propos de l'affaire des « avions renifleurs » et de son contexte financier franco-suisse, le Président de la direction générale de l'Union de banques suisses (UBS) a fourni, lors de l'Assemblée générale de sa société, le 5 avril 1984, les précisions suivantes : En qualité d'institut bancaire ayant une activité internationale, l'UBS a été choisie par une entreprise d'Etat française et un groupe d'inventeurs pour participer au financement et à l'organisation d'opérations de paiements. Au départ, il y avait un nouveau procédé de recherche de gisements minéraux, notamment pétroliers, que les Français voulaient acquérir. Ils entendaient s'entourer de la plus grande discréetion, les aspects dont il fallait tenir compte étant à la fois économiques et militaires. « Le gouvernement français était pleinement informé. Le reproche répété à l'adresse de l'UBS, selon lequel nous aurions rapidement dû nous rendre compte que le projet n'était pas réalisable, est totalement absurde puisque la société française Elf-Erap qui jouit d'une haute réputation en matière de recherche pétrolière avait mis en œuvre ce procédé pendant trois ans et s'était constamment déclarée satisfait des résultats intermédiaires. Au fond, toute cette affaire appartient au débat intérieur de la France et présente une forte coloration politique ».



Nestlé s'est retiré du capital de la société Eurest qu'elle avait fondée sur une base paritaire avec la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et du

Tourisme (CIWLT) en 1970. Eurest est devenu entre-temps le plus grand groupe européen de restauration moderne, occupe près de 12 000 personnes. La société a réalisé en 1983 un chiffre d'affaires de 2,14 milliards de francs français, dégageant un bénéfice net de 38 millions. Pendant les cinq dernières années, Eurest a vu son chiffre d'affaires consolidé croître de 20 % en moyenne annuelle. Hors d'Europe, elle s'est notamment implantée au Brésil, au Mexique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Au total, la société gère 1 200 restaurants et a continué à se diversifier dans la restauration de collectivités sous contrat, la restauration grand-public et la restauration-traiteur. Expliquant son retrait d'Eurest, la société suisse déclare : « Nestlé ne considère pas l'exploitation directe de la restauration comme une de ses vocations principales ». Quant à la CIWLT, qui a repris la part de Nestlé, elle souhaite « accentuer sa présence dans le secteur de la restauration et donner une nouvelle impulsion à son développement et à sa diversification ».



La société française Alcatel-Thomson va fournir à l'administration des PTT en Suisse des équipements hertziens pour assurer une transmission téléphonique entre Lausanne et Loèche (VS). Cette commande est la première de cette importance passée par la Suisse à une société française pour ce type de matériel. Les PTT ont confirmé cette commande, dont le montant atteint 940 000 francs suisses.

La liaison Lausanne-Loèche (environ 120 km), qui devrait être mise en service en 1985, comportera cinq stations hertziennes dotées de matériels numériques dont trois stations-relais sur le mont Pèlerin, à Ravoire (VS) et à Haute-Nendaz (VS).



Dans les relations franco-suisses, les « affaires douanières » créent une certaine nervosité. Celle-ci n'est peut-être pas étrangère au contrôle plus strict de la main-d'œuvre frontalière française. Une centaine de « clandestins » ont été récemment expulsés du canton de Genève vers la France voisine. Bien que les autorités suisses ne fournissent guère de précisions à ce sujet, il est permis d'attribuer ce renforcement des contrôles, entre autres causes, aux récentes tentatives françaises de percer le secret des affaires en matière bancaire. A ce sujet, la Direction générale de l'Union de banques suisses (UBS) a apporté quelques précisions. Ainsi, selon elle, il est actuellement « hors de doute » que des méthodes « qui siégent mal à un Etat de droit » ont été mises en œuvre, telles que la délation, la corruption et la fouille corporelle, pour obtenir des renseignements. Selon des informations de l'UBS, ce sont tout au plus « quelques centaines » de comptes qui ont été divulgués et non des milliers comme l'a prétendu la presse française. De plus, ces indiscretions n'ont pas permis la production de preuves véritables. Enfin, ce ne sont en aucun cas des comptes chiffrés ou des comptes de dépôts qui ont été révélés, mais seulement des comptes nominatifs.

Ovomaltine®

Donne de l'énergie...